

LE JOUR, 1945
12 Octobre 1945

SANS PASSION ET SANS HAINE

Ordinaire ou extraordinaire, normale ou révolutionnaire, la justice doit être partout la justice. Des procès politiques viennent de se dérouler en France qui laissent rêveur. Si vaste que soit l'offense, réelle ou présumée, si retentissant que soit le crime, il faut encore, et quels que soient les temps, permettre à la vérité de se faire jour ; mieux encore, d'éclater. Quisling est jugé en Norvège. Il parle, il plaide, il se défend, il est condamné il fait appel, il bénéficie d'un recours, il renouvelle sa défense. La justice norvégienne qui le supprimera probablement demain, considère l'homme avec l'impassibilité du droit et de la loi ; elle met dans la procédure et dans les décisions une sérénité infinie. A Paris, on a pu voir ces temps-ci juges et jurés sortir de l'élémentaire réserve, rendre parti dès le départ, montrer leurs passions et faire violence à des hommes qui jouaient leur tête sans la perdre. On les a vus décontenancer par des interventions partisans des accusés quasiment condamnés d'avance et à un millimètre à peine du poteau.

Les juges de Marie-Antoinette et ceux d'aujourd'hui, par bien des côtés, se ressemblent. L'esprit jacobin va à des fureurs qui offensent l'être suprême et qui cessent d'être humaines.

Nous n'avons rien à dire sur le fond. Nous disons seulement qu'en ce siècle, toute justice choque, qu'elle émeut, et qu'elle indispose. Et que les majestueux vieillards, coléreux sous la robe rouge, qui appellent la justice intégrale avec la voix des Euménides, s'éloignent d'eux dans le même moment et dans le même instant, l'amitié de Socrate et la sagesse de Platon.

Dans ces affaires, les avocats ont fait ce qu'ils ont pu ; et il est clair que les noms les plus illustres du barreau français n'ont pas approuvé la précipitation désordonnée de la justice.

De leur côté, les témoins, à charge et à décharge, qui se sont tus en raison des « conditions insolites » dans lesquelles se déroulaient ces débats sans contradicteurs, ont eux aussi manifesté pour le droit.

Une fois de plus, il n'y a pas ici à se méprendre sur ce qu'on peut penser d'un verdict, quel qu'il soit. Mais, c'est honorer la justice française que de distinguer entre son histoire millénaire et les accidents qui parfois la blessent.

Et qu'on ne nous répète pas le mot de Barnave : « le sang qu'on a versée était-il donc si pur ? »... « L'avocat illustre qui défendait, il y a vingt-cinq ans, la mémoire de Gaston Calmette, a dit, de ce mot, qu'il avait déshonoré Barnave.

Quisling est allé plus loin que tous les hommes que la France juge depuis un an. Il bénéficie quand même des droits de la défense. Il a pu et il peut encore élever la voix, s'expliquer sans être insulté et sans être expulsé.